

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 11-14 octobre 2004**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2004/1/2**  
10 septembre 2004  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif présente ci-après au Conseil d'administration, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa troisième session ordinaire de 2004. Pendant la session, le Conseil peut, à la majorité des deux tiers des membres présents et votant, modifier l'ordre du jour par suppression, adjonction ou modification d'une question quelconque.

### 2. *Désignation du Rapporteur*

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil pourra désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera un exposé oral sur les questions stratégiques qui se posent au Programme, **pour examen par le Conseil**.

### 4. *Questions de politique générale*

#### a) Filets de protection appuyés par l'aide alimentaire

Ce document examine le rôle que peut jouer l'aide alimentaire dans le contexte des filets de protection et de sécurité sociales, y compris ses incidences pour les politiques et les programmes du PAM. Ce document est présenté **pour approbation** car la conclusion qui y est reflétée appelle l'approbation par le Conseil d'administration d'une modification des politiques énoncées dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

#### b) Renforcement des capacités nationales et régionales

Ce document contient un certain nombre de suggestions touchant les moyens qui peuvent être envisagés pour créer de nouvelles capacités et renforcer et appuyer les capacités existantes aux échelons national et régional. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation** car la conclusion qui y est reflétée appelle l'approbation par le Conseil d'administration d'une modification des politiques énoncées dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

#### c) De nouveaux partenariats pour répondre à de nouveaux besoins—élargissement de la base de donateurs du PAM

À sa troisième session ordinaire en octobre 2003, les membres du Conseil d'administration ont demandé au PAM d'élaborer un document exposant la stratégie que le Programme entend suivre pour mobiliser le concours de nouveaux gouvernements et d'entités du secteur privé afin d'élargir sa base de donateurs. Deux consultations informelles ont eu lieu en mai et juillet et le document demandé est soumis au Conseil **pour approbation**.

#### d) Programmes d'alimentation scolaire: situation actuelle\*

Une note d'information est soumise au Conseil **pour information** suite à la décision formulée à sa première session ordinaire de 2003 (WFP/EB.1/2003/10) demandant au Secrétariat de lui soumettre un rapport d'activités sur la mise en oeuvre de la politique sur l'alimentation scolaire à sa troisième session ordinaire, en 2004.



Programme élargi d'alimentation scolaire et de santé: nouveaux partenariats en Ouganda\*

Le Gouvernement ougandais a présenté au NEPAD une proposition intitulée "Initiative d'alimentation scolaire à base de produits locaux". Le programme quinquennal 2005–2009 fait état du souhait du gouvernement d'élargir le programme d'alimentation scolaire en Ouganda afin que le nombre des bénéficiaires de l'IPSR en cours, appuyée par le PAM, soit 322 311 enfants, soit porté à un nombre estimé à 2,5 millions d'enfants. Le programme appuie les priorités du pays en matière de développement économique, en contribuant en particulier à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, favorise l'établissement de partenariats entre le secteur privé et le gouvernement dans les domaines de la modernisation de l'agriculture, de l'enseignement primaire pour tous et de la promotion des investissements privés, et envisage les perspectives de durabilité du programme et de sa prise en charge par le gouvernement. Le gouvernement fournira 50 pour cent des fonds nécessaires. Cette proposition, présentée **pour information**, a été approuvée par le NEPAD et le PAM, qui feront campagne, avec d'autres partenaires, pour mobiliser des fonds supplémentaires à l'appui de l'initiative. Le PAM sera le partenaire d'exécution pour le compte du Gouvernement ougandais pendant la première phase.

e) Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: progrès accomplis et plan d'exécution

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a examiné la question de l'engagement pris par le PAM d'améliorer l'évaluation de ses besoins d'urgence ainsi que les mesures à prendre pour améliorer l'exactitude, la transparence et la crédibilité. Le présent document rend compte des progrès réalisés à ce jour et décrit les mesures qui seront mises en œuvre dans les 30 mois à venir; il en définit avec précision les objectifs en matière de transparence, de méthodologie, d'information sur les crises et de renforcement des capacités et indique les incidences budgétaires et les modalités de collaboration avec d'autres partenaires. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

f) Mise à jour de la synthèse des politiques générales du PAM\*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le document intitulé "Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance" (décision 2000/EB.A/6). Dans sa recommandation d), le Groupe de travail a considéré que les politiques générales du PAM devraient être codifiées dans un document de synthèse. La Synthèse des politiques générales du PAM a été soumise pour la première fois au Conseil à sa session annuelle de 2002. Une copie papier de la mise à jour de la Synthèse des politiques générales est présentée au Conseil **pour information**. La version électronique mise à jour peut être consultée sur le site web du PAM à l'adresse [www.wfp.org](http://www.wfp.org).

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion

Le Conseil sera saisi **pour examen** de trois rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion: "Examen de la gouvernance du PAM", "Examen du système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM" et "Examen des opérations aériennes du PAM". Ces trois rapports sont regroupés dans un même document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion" (WFP/EB.3/2004/05-A/1).



Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatifs pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document concernant la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans les rapports qu'il a soumis au Conseil pour les exercices biennaux 2000–2001 et 2002–2003. Ce document comprend le rapport final sur les mesures adoptées pour mettre en oeuvre les recommandations formulées à la suite de l'audit externe pour l'exercice biennal 2000–2001. Il comprend également des recommandations et un rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice biennal 2002–2003 et les rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion pour l'exercice biennal 2002–2003.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005\*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005.

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## 6. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport résumé d'évaluation de l'opération d'urgence régionale au Sahel (10249.0)

L'opération d'urgence mise en oeuvre pour faire face à la sécheresse dans la région de l'ouest du Sahel englobait à l'origine cinq pays: le Cap-Vert, la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Depuis lors, le Sénégal s'est retiré de l'opération. L'évaluation, qui a eu lieu à la fin de 2003, a porté plus particulièrement sur le Mali et la Mauritanie, pays où doivent être distribués 90 pour cent des produits alimentaires qu'il est prévu d'engager. Elle a porté sur la stratégie qui sous-tend l'opération d'urgence dans la région ainsi que sur l'efficacité de l'opération, la mesure dans laquelle le système de suivi permettait d'établir les résultats obtenus à divers niveaux et les avantages et les inconvénients de l'approche régionale. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille des opérations de secours en Érythrée

L'évaluation du portefeuille des opérations de secours en Érythrée, qui a eu lieu en octobre et novembre 2003, a été axée sur les résultats des opérations de secours et sur la transition des secours d'urgence vers le redressement. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport résumé de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria et Sierra Leone)—IPSR 10064.0, 10064.1 et 10064.2

L'IPSR Région côtière de l'Afrique de l'Ouest est la plus vaste et la plus longue des opérations régionales de secours menées par le PAM en Afrique de l'Ouest. En 1996 puis à nouveau en mars et avril 2004, le Bureau de l'évaluation (OEDE) a procédé à des évaluations des opérations menées au cours des quelques dernières années.



L'analyse a porté plus particulièrement sur l'efficacité des interventions et sur les avantages et les inconvénients de l'approche régionale. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Rwanda

Cette évaluation, qui a eu lieu du 26 avril au 14 mai 2004, a analysé le portefeuille d'activités menées au Rwanda par le PAM depuis 1999. Elle a porté plus particulièrement sur la corrélation entre les secours, le redressement et le développement, sur l'efficacité de la structure de gestion du bureau du PAM au Rwanda et sur le profil du personnel appelé à gérer les activités de transition. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Rapport résumé de l'évaluation des opérations d'urgence au Soudan

Cette évaluation, qui a été menée en février et mars de cette année, a analysé les opérations d'urgence menées par le PAM dans les régions septentrionales et méridionales du Soudan, en mettant l'accent sur la logistique, la nutrition et le ciblage. Les opérations d'urgence menées au cours des trois dernières années ont été examinées en détail. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

f) Note d'information sur l'examen de l'unité de base du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC)\*

L'examen de l'unité de base de l'UNJLC fait suite à une analyse des opérations menées sur le terrain sous l'égide du Centre en Afghanistan, en Iraq et au Libéria. L'objectif de ces quatre examens était d'identifier les enseignements à tirer et les pratiques optimales à suivre pour améliorer l'application du concept qui sous-tend l'UNJLC lors d'opérations futures. L'OEDE doit entreprendre d'ici à la fin de l'année une synthèse des principaux enseignements retirés et des pratiques optimales identifiées à la suite de ces examens. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

### ***Questions opérationnelles***

#### ***7. Programmes de pays***

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets de programmes de pays doivent être examinés par le Conseil à sa deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays sont ensuite affichés sur le site web du PAM et approuvés par le Conseil à sa troisième session ordinaire suivant une procédure d'approbation tacite. Ils ne sont discutés que si au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (document WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays ci-après sont présentés pour approbation selon cette procédure:

- Madagascar 10340.0 (2005–2009)
- Sierra Leone 10333.0 (2005–2007)

#### ***8. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation***

##### a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont la valeur dépasse le niveau des pouvoirs délégués au Directeur exécutif:

- République centrafricaine 10361.0
- RDP lao 10078.1



b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après, dont la valeur dépasse le niveau des pouvoirs délégués au Directeur exécutif:

- Sri Lanka 10067.1
- Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 10064.3
- Côte d'Ivoire régional 10372.0
- Mauritanie 10359.0
- Sénégal 10188.1
- Éthiopie 10362.0
- Région Afrique australe 10310.0

c) Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, d'une augmentation budgétaire de l'IPSR ci-après, qui dépasse le niveau des pouvoirs délégués au Directeur exécutif:

- Ouganda 10121.0

9. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2004)\**

a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un résumé des projets de développement ci-après approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- RDP lao 10306.0
- Pérou 10320.0

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) IPSR approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un résumé des IPSR ci-après approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- RDP lao 10319.0

d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.



- e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un résumé des opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs délégués en application de l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

#### 10. *Rapports opérationnels*

- Note d'information sur l'IPSR Angola 10054.2\*

L'IPSR Angola 10054.2 a été formulée à la mi-2003, à une période où la plus grande incertitude régnait quant au rythme auquel le pays pourrait entamer une phase de transition après la fin de la guerre. Au cours des débats qui ont eu lieu à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration en octobre 2003, le PAM a été invité à faire rapport un an plus tard sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'IPSR. Le présent rapport d'activité, présenté **pour information**, donne un rapide historique de l'IPSR, indique les principaux facteurs qui ont influencé son exécution à ce jour; il expose également les mesures prises pour apporter les ajustements nécessaires à la mise en oeuvre et les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'IPSR et les activités du PAM en Angola d'ici à la fin de 2005.

#### 11. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de son programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2005–2006. Conformément à ses décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1, le Conseil devrait également, à l'occasion de l'examen de son programme de travail provisoire:

- ◇ indiquer si chaque document doit lui être soumis pour approbation, pour examen ou pour information;
- ◇ envisager la possibilité d'organiser à l'occasion un colloque sur l'aide alimentaire;
- ◇ identifier les questions qui devraient être examinées dans le cadre d'une consultation officielle avant d'être soumises au Conseil pour décision;
- ◇ passer en revue les opérations menées au cours des 12 mois précédents et décider si des réunions d'information pré-session devraient être organisées pour l'année suivante et à propos de quelles questions; et
- ◇ évaluer l'impact des mesures de limitation du volume de la documentation approuvées par le Bureau au début de 2004 et appliquées lors de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire de 2004.

#### 12. *Questions d'administration et de gestion*

- a) Examen du Compte d'intervention immédiate

Lorsqu'il a examiné le document WFP/EB.A/2003/6-A/1, intitulé "Questions relatives aux politiques financières" et en particulier la section G dudit document, le Conseil a appuyé un examen plus approfondi des mécanismes de mobilisation de ressources et de financement, à savoir le CII, le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs (CAD) et la Réserve opérationnelle. Il a également décidé que les conclusions ou propositions à ce sujet devraient lui être présentées dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005 ou lors de ses sessions ultérieures.



Ce document, qui s'inscrit dans le cadre de l'Examen des procédures de l'Organisation, passe en revue le fonctionnement du CII, décrit les mesures proposées pour rationaliser les mécanismes du CII dans le contexte du cadre réglementaire en vigueur et résume les mesures qu'il est demandé au Conseil d'approuver pour permettre au PAM de mener à bien la transition vers un nouveau modèle opérationnel. Le document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Mise en oeuvre des procédures de l'Organisation: deuxième rapport intérimaire sur les projets pilotes

En février 2004, le Conseil a approuvé le financement de la phase pilote de l'Examen des procédures de l'Organisation et a donné son aval à cette initiative. Ce rapport, soumis au Conseil **pour examen**, contient des informations à jour sur les projets pilotes et notamment sur les premiers résultats des mesures de financement et des autres améliorations.

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des opérations et des révisions budgétaires

Ce document fait suite au rapport du Groupe de travail sur la gouvernance, approuvé par le Conseil en 2000, dans lequel le Groupe de travail recommandait que le Conseil "centre son attention sur la stratégie, les politiques générales, la supervision et l'obligation redditionnelle" et que "le Secrétariat [soit] chargé de présenter des propositions touchant des principes de programmation révisés (concernant notamment le niveau des délégations de pouvoirs) à appliquer aux programmes de pays et aux projets et opérations hors programmes". Ce document, qui présente une série de recommandations se rapportant à l'augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif, est soumis au Conseil **pour approbation**.

13. ***Résumé des travaux de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration***

En application de la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur ses méthodes de travail, les résumés des travaux de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire de 2004 lui seront présentés **pour aval**.

14. ***Questions diverses***

a) Exposé oral sur la préparation de la réunion conjointe des Conseils d'administration de 2005

b) Rapport sur la visite conjointe effectuée au Guatemala par les membres du Conseil d'administration\*

Un rapport résumant les observations et recommandations formulées par les membres des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et du PAM ayant participé à la visite conjointe sur le terrain qui a eu lieu au Guatemala en mars 2004 sera soumis au Conseil **pour information**.



- c) Rapport sur la visite effectuée au Bangladesh par les membres du Conseil d'administration\*

Un rapport résumant les observations et recommandations formulées par les membres du Conseil d'administration du PAM ayant participé à la visite conjointe sur le terrain qui a eu lieu au Bangladesh en mars-avril 2004 sera soumis au Conseil **pour information**.

15. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et leurs recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

---

\* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

